

RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

28 mars 2024

Compte rendu sommaire

Date de convocation : 20 et 22 mars 2024

Étaient présents : Xavier TESTARD, Maire ; Joëlle REVEILLÈRE, Alain DIXNEUF, Christine CHALOPIN, adjoints ; Bénédicte BACLE, Laurent CHAUVEAU, Christine CRUARD, Olivier DUPÉ, Fabienne GABILLÉ, Céline GUILBERT, Gaël HERAULT, David LANCELOT, Romain MARCONNET, Philippe MARTIN, Thérèse SOURISSE

Étaient excusés : Gaëlle BIBARD (pouvoir à Joëlle REVEILLÈRE), Emmanuel LEGEAY (pouvoir à David LANCELOT), Jérémie BOUSSEAU (pouvoir à Christine CHALOPIN)

Secrétaire de séance : Laurent CHAUVEAU

VALIDATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL DU 14 FÉVRIER 2024

Validation à l'unanimité des présents

* CFU COMPTE FINANCIER UNIQUE : APPROBATION DES COMPTES 2023

Rappel : la commune est passée au CFU Compte Financier Unique (document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion) en phase d'expérimentation pour le budget principal et ses budgets annexes pour l'exercice 2023.

Budget	Investissement	Fonctionnement	Résultat cumulé
Principal commune	- 32 160.12 €	236 202.73 €	204 042.61 €
Annexe Centre Municipal de Santé	7 009.62 €	149 941.84 €	156 951.46 €
Annexe Maison de Santé	- 1 128 906.59 €	- 2 654.86 €	- 1 131 561.45 €
Annexe lotissement Boussains 2	0.00 €	- 6 477.00 €	- 6 477.00 €
Annexe lotissement Les Genêts	- 31 695.84 €	328 562.68 €	296 866.84 €
Annexe lotissement Farineau 2	0.00 €	240 987.63 €	240 987.63 €
Annexe lotissement Coteau du Pinier	- 13 183.00 €	0.40 €	-13 182.60 €

Validé à l'unanimité

*BUDGET PRINCIPAL COMMUNE : AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat de la section de fonctionnement 236 202.73 € du budget principal est affecté : 200 000.00 € à la section d'investissement et 36 202.73 € en report à la section de fonctionnement.

Validé à l'unanimité

*BUDGET ANNEXE CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ

Le résultat de la section de fonctionnement 149 941.84 € du budget annexe est affecté : 149 900.00 € à la section d'investissement et 41.84 € en report à la section de fonctionnement.

Validé à l'unanimité

*TAUX DES TAXES LOCALES

Le conseil doit se prononcer sur l'évolution des taux à savoir la stabilité ou une augmentation de + 0.3 % ou + 0.5 % ou + 0.8 % ou +1 %
Le conseil, après vote à bulletin secret, décide, à la majorité et à 15 voix pour la stabilité et de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2024 et les portent à Foncier bâti : 48.82 % - Foncier non bâti : 50.20 % et Taxe d'habitation : 18.48 %

*BUDGETS PRIMITIFS 2024

Validation à l'unanimité des budgets primitifs 2024

Budget	Section Fonctionnement	Section Investissement
Budget principal Commune	1 279 613.73	2 068 140.52
Centre Municipal de Santé	344 861.84	160 909.62
Bâtiment Pôle Santé	36 154.86	919 289.17
Lotissement Les Boussains 2	6 477.00	-
Lotissement Les Genêts	394 086.12	31 695.84
Lotissement Farineau 2	240 989.63	-
Lotissement Le Coteau du Pinier	450 002.40	463 183.00

***PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE DE RESPONSABLE DES SERVICES TECHNIQUES**

Validation à l'unanimité de la création d'un poste de responsable des services techniques à temps complet à compter du 2 septembre 2024 qui sera également le lien entre les professionnels locataires de la maison de santé et la commune

***BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES BOUSSAINS 2 : REPRISE DU DÉFICIT ET CLÔTURE DU BUDGET**

Pour permettre la clôture de ce budget qui ne présente plus aucun mouvement, il convient que le budget principal comble le déficit de ce budget à savoir – 6 477.00 €. Validé à l'unanimité

***SERVICE ENFANCE – JEUNESSE : VALIDATION DES TARIFS DES CAMPS ÉTÉ 2024**

Validation à l'unanimité des tarifs présentés

CAMPS ANNÉE 2024					
CAMPS (=120 enfants)	10/12 ANS	6/8 ANS	8/10 ANS	13/17 ANS	10/12 ANS
Effectifs	25 enfants + 3 animateurs	15 enfants + 2 animateurs	25 enfants + 3 animateurs	30 enfants + 4 animateurs	25 enfants + 3 animateurs
Dates	Du 15 au 19 juillet	Du 15 au 17 juillet	Du 15 au 19 juillet	Du 22 au 26 juillet	Du 29 juillet au 2 août
Lieux	Bocage Bressuirais - Tentes	Bocage Bressuirais - Gîte	Bocage Bressuirais Wagons-lits	Saint Julien de Concelles Tentes	Saint Julien de Concelles Tentes
Tarif proposé aux familles selon quotient familial	185/190/195	120/125/130	175/180/185	185/190/195	185/190/195
Tarif proposé aux familles EXTERIEURES selon quotient familial	210/215/220	138/143/148	200/205/210	210/215/220	210/215/220

***SERVICE ENFANCE – JEUNESSE : TARIFS EN VIGUEUR**

A la demande de la trésorerie, il est demandé au conseil de prendre acte des tarifs en vigueur des services enfance-jeunesse et de les regrouper en une seule délibération ces derniers ayant connue plusieurs modifications.

TARIFS				
des services ENFANCE jusqu'au CM2 (à partir du 17/04/2023)				
Type d'accueil	OBJET	QF.CAF/MSA <720	721<QF.CAF/MSA<1000	QF.CAF/MSA>1001
Accueil Périscolaire et Péricentre ACM	Tarif du 1/4 d'heure	0.65	0.70	0.75
ACM des Vacances et des Mercredis	Journée complète 9h00-17h00 SANS repas	11.00	13.00	13.50
	Journée complète 9h00-17h00 AVEC repas	13.50	17.00	17.50
	Demi-journée avec repas 9h00-13h30 ou 12h00-17h00	9.50	10.00	10.50
	Demi-journée avec pique-nique 9h00-13h30 ou 12h00-17h00	7.50	8.00	8.50
	Demi-journée sans repas 9h00-12h00 ou 13h30-17h00	5.50	6.00	6.50
	Veillée	4.50	5.00	5.50
	Semaine de 5 jours (Intervenant ou sortie comprise)	55.00	66.00	68.00
SUPPLÉMENT	Intervenant à l'ACM ou Sortie	8.00	8.00	8.00

* Accueil Collectif de Mineurs

Pénalité Périscolaire : 2.00€ pour défaut d'inscription ou de désinscription en dehors des délais (la veille avant midi)

Pénalité ACM Demi-journée : 5.00€ pour défaut d'inscription ou de désinscription en dehors des délais (Date limite indiquée sur les programmes)

Pénalité ACM Journée complète : 8.00€ pour défaut d'inscription ou de désinscription en dehors des délais (Date limite indiquée sur les programmes)

TARIFS			
des services JEUNESSE à partir de 10 ans (à partir du 17/04/2023)			
OBJET	QF.CAF/MSA <720	721<QF.CAF/MSA<1000	QF.CAF/MSA>1001
Après-midi 14h00-18h00 Goûter compris	6.00	6.50	7.00
Journée 9h00-18h00 SANS repas (pique-nique)	12.00	13.00	14.00
Journée 9h00-18h00 AVEC repas	15.00	16.00	17.00
Après-midi + Veillée 14h00-23h00 AVEC repas du soir	15.00	16.00	17.00
Veillée 19h00-23h00 AVEC repas	10.00	11.00	12.00
Forfait 3 activités (sortie ou intervenant) Sur un même programme	58.00	62.00	65.00
Intervenant au Local Jeunes ou Sortie	12.00	12.00	12.00

Pénalité Jeunesse : 6.00€ pour défaut d'inscription ou de désinscription en dehors des délais (une semaine avant l'activité)

RESTAURATION SCOLAIRE			
	Repas enfant maternel (de la PS à la GS)	Repas enfant primaire (du CP au CM2)	Repas adulte
Repas	3.90	4.05	5.50
Repas Temps Méridien PAI**	1.95	2.02	

** Projet d'Accueil Individualisé

Pénalité Restaurant Scolaire : 4.00€ pour défaut d'inscription ou de désinscription en dehors des délais (la veille avant midi) en plus du coût du repas prévu

*SERVICE ENFANCE – JEUNESSE : TARIFS SPÉCIFIQUES CAMPS POUR LES AGENTS EN POSTE

Sur proposition de la commission enfance – jeunesse, le conseil valide que les tarifs des agents en poste, qui habitent une commune extérieure et qui inscrivent leur(s) enfant(s) aux camps se verront appliqué les tarifs coronnais.

*CENTRE MÉDICO SCOLAIRE : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE

Validation de la participation financière de la commune à hauteur de 359.12 € / an pour les rentrées scolaires 2023-2024 / 2024-2025 et 2025-2026. Rappel : le Centre Médico Scolaire organise les bilans de santé, en particulier l'examen obligatoire à l'âge de 6 ans, l'identification et le suivi des enfants présentant un problème de santé, un handicap ou des difficultés d'adaptation scolaire pour leur permettre de vivre au mieux leur scolarité.

*MARCHÉ MAISON DE SANTÉ : AVENANT LOT 5 MENUISERIES INTÉRIEURES ET EXTÉRIEURES - ORGANIGRAMME

Présentation de 2 devis pour ce lot qui concernent des modifications des meubles pour plusieurs locaux.

Le 1^{er} d'un montant de + 5 256.00 € H.T. et le 2nd d'un montant de + 1 873.00 € H.T. soit un total de + 7 129.00 € H.T.

Rappel du montant initial du lot : 77 733.42 € H.T. / Avenant 1 validé le 25.10.2023 : 4 835.00 € H.T. / Avenant 2 : 7 129.00 € H.T. soit un montant total du lot 5 porté à 89 697.42 € H.T. après avenants. Validé à l'unanimité

***CHOLET AGGLOMÉRATION : CHARTE DE GOUVERNANCE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT PARTAGÉ DES ÉNERGIES RENOUVELABLES**

Approbation à l'unanimité de la charte en faveur du développement partagé des énergies renouvelables sur le territoire choletais proposée par l'agglomération.

***ADRESSAGE : CRÉATION DE DÉNOMINATION DE VOIRIE**

Dans le cadre des travaux d'adressage, validation à l'unanimité de dénomination officielle aux voies et places publiques listées ci-dessous

- Lieu Dit Bois Jouin
- Rond Point de la Promenade
- Chemin de Farineau
- Lieu Dit Les Boulinières
- Lieu Dit La Gigondière
- Lieu Dit La Gyptière
- Lieu Dit La Poirière
- Lieu Dit Les Petites Bretonnières
- Lieu Dit La Roche
- Lieu Dit Patis Blain
- Lieu Dit Le Mas Boisy
- Lieu Dit Le Boisy
- Lieu Dit Le Bas Boisy
- Lieu Dit Les Grandes Bretonnières
- Lieu Dit La Grande Division
- Lieu Dit Les Landes de Vaux
- Lieu Dit Gerbeau
- Rue des Alizées
- Rue de la Petite Levée

* **AFFAIRES DIVERSES ET INFORMATIONS**

*Monsieur le Maire indique au conseil que, selon la délibération du 14 février 2024, une subvention de 150.00 € sera versée à l'association FCL Vihiers Tennis de Table (56 licenciés dont 10 coronnais à 15.00 €)

*Madame Chloé MÉNARD, médecin actuellement remplaçante, devrait intégrer la maison de santé au 1^{er} juillet 2024. Les échanges sont toujours en cours quant à son contrat de travail. Elle passe sa thèse fin mai. Le docteur Surchamp passe sa thèse le 25 avril et devrait rejoindre la maison de santé en tant que médecin libéral au 1^{er} juillet également.

*L'arrêt de travail de l'agent des services techniques Charlène DEBARRE est prolongé jusqu'au 25 avril pour l'instant et va être prolongé vu son état de santé. La commune recherche donc un ou une remplaçante en CDD pour palier à son absence.

*L'agent Martine ROBICHON est en accident de travail depuis le 19 mars 2024 (fracture ouverte de l'index droit) et jusqu'au 30 avril 2024 pour l'instant.

*Monsieur le Maire rappelle au conseil que le bail concernant le commerce expire le 30 juillet 2024. Comme évoqué lors du conseil du 19 février, il a rencontré les locataires qui demandent à revoir le montant de base du loyer. Il informe le conseil qu'il va suivre cette demande. Le nouveau bail sera établi à l'office notarial de Coron.

*Pas de préemption pour le bien situé 6 bis rue de la Gare.

* **COMMISSIONS COMMUNALES**

*Affaires sociales : venue du bus olympique de la Région des Pays de la Loire le 14 juin 2024 et le lendemain une journée olympique va être organisée pour la population en collaboration avec les associations de la commune / repas à thème menu des enfants avec 135 présents / soirée école de musique du 23 mars dernier : bonne participation des élèves et des familles. La directrice remercie la commune pour les échanges / concert du conservatoire de l'école de musique de l'agglomération le 26 avril 2025 dans le cadre d'itinérances et également un spectacle de théâtre amateur avec le théâtre Saint Louis

*Aménagement de l'espace : l'agglomération a délibéré à l'unanimité pour la modification du PLU de Coron. L'étape 2 est maintenant l'enquête publique du 4 avril 2024 à 9h au 19 avril 2024 à 12h. Un commissaire enquêteur sera présent en mairie les 10 et 19 avril le matin / les travaux de la traversée du bourg se poursuivent. Des tensions s'installent entre les entreprises actuellement sur place et certains riverains. Une réunion est prévue mercredi prochain pour "calmer les esprits" des professionnels intervenant sur le chantier, notamment les services eau potable et assainissement de l'agglomération.

*Patrimoine : Enedis viendra le 15 ou 16 avril prochain pour poser les coffrets et pouvoir raccorder le bâtiment maison de santé en électricité. Les peintures 2^{ème} couche sont en cours. Carrelage, faïence sont finies. Il reste le plafond et ses isolations, ainsi que les aménagements intérieurs, la signalétique, informatique, clés, alarme et boîtes aux lettres pour les professionnels

*Communication : le flash infos sortira semaine prochaine

*Santé :

VU par Nous, TESTARD Xavier, Maire de CORON pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'ART. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Coron le 10 avril 2024
Le Maire, Xavier TESTARD